

spécial coronavirus!

Le deuxième effet pas cool! ...

Quand le bon sens quitte le navire!...

En ce lundi 16 mars, le gouvernement a pris en responsabilité la décision de mettre le pays en confinement pour lutter contre la propagation du coronavirus. L'économie tourne au ralenti et, s'agissant de l'État, seules les missions prioritaires sont exemptées. Comme toute mesure, la difficulté de mise en œuvre réside dans l'interprétation de ce qu'on considère être prioritaire et une certaine souplesse dans ce qu'on entend par distanciation sociale. Autant le dire tout de suite, certains directeurs locaux ont eu une vision assez large de ces différentes notions, quitte à exposer les agents à des risques très importants pour leur santé.

Depuis le début du confinement, les semaines s'organisent autour de point d'échanges quotidiens pour exiger de la centrale une harmonisation des mesures et s'assurer de la bonne application des gestes barrières pour assurer la protection des agents et des concitoyens.

Ce virus a fait ressortir les défaillances d'un système exerçant une forte pression sur l'action publique, axée depuis trop longtemps sur la rentabilité, le profit à tout prix et les intérêts individuels avant le bien commun. Les politiques d'austérité ont affaibli les services publics, dès lors en grande difficulté pour répondre aux besoins croissants des citoyens. Dans un monde, depuis longtemps, géré en flux tendu, il n'y a plus d'anticipation de crise. De ce fait, au moindre grain de sable dans l'engrenage, la machine se grippe, voire s'arrête dans son ensemble. Après avoir affaibli le système hospitalier par une vision comptable de la santé, le manque d'équipements, de masques, de lits, de capacités d'accueil en sont tous la résultante. Notons au passage qu'un fort mouvement social avait émergé au début de l'année dernière sur ces points. Finalement, la gestion de crise repose ici, et une fois de plus, sur la conscience professionnelle des personnels de la santé qui s'engagent jour après jour à accueillir et soigner le plus de patients possibles, dans des conditions de travail plus qu'intolérables et avec des moyens plus qu'insuffisants.



Missions prioritaires

Face au risque sanitaire, la priorité doit être donnée à la santé, sans concession. Mais pour un idéologue du profit, cela est très difficile. On se retrouve avec des intentions très contradictoires en la matière : confiner mais maintenir l'activité économique. Au nom de la « préservation des activités essentielles à la vie de la Nation », une ambiguïté certaine est maintenue entre vie économique et vie humaine. Le trouble est d'autant plus fort lorsque le président « appelle les entreprises des secteurs essentiels de notre économie à maintenir leur activité, dans le respect des règles de sécurité sanitaire ». En pratique, l'injonction à travailler à tout prix va au-delà des seules activités nécessaires. A cet effet, au sein de la DGFIP, les directeurs locaux ont mis un temps certain à le définir. Au final les missions prioritaires définies à la DGFIP sont les activités de la trésorerie hospitalière et celles liées aux entreprises (SIE, SPF...). Elles sont en miroir des deux priorités données par le gouvernement : le monde hospitalier et les entreprises. Mais les intentions et mesures prises ont une forte tendance à pencher vers un côté du balancier.

Droit de retrait

Les positions du secteur privé et public sur le droit de retrait individuel sont le reflet de cette volonté de contrôler et maintenir un trop haut niveau d'activité économique sans mesures de sécurité adaptées. Dans une circulaire, le ministère du travail jugeait le caractère illicite de l'exercice du droit de retrait dès lors que les employeurs mettent les salariés en situation de pouvoir se protéger par les fameux « gestes barrières ». En écho la DGFIP, dans son vademecum sur le Covid-19, estime que ces gestes sont des mesures de prévention suffisantes et que l'exercice du droit de retrait dans ces conditions était interdit. Elle en oublie que ces mesures de prévention n'étaient déjà pas comprises et appliquées de manière équi-

valente sur le territoire. Chaque situation de travail n'est pas égale et par ailleurs, le danger ne se définit pas a priori. Dès lors que l'agent a un doute raisonnable, il alerte immédiatement son chef de service et il est en droit de se retirer de la situation qu'il juge dangereuse. Il est inacceptable de la part de la DG d'interdire l'usage d'un droit fondamental à ses agents.

Télétravail

A la fin du premier semestre 2019 la DGFIP comptait 3367 télétravailleurs et télétravailleuses soit 3,2 % de ses effectifs. Au 23 mars, 17 000 agents sont en télétravail soit 16 % de l'effectif total. Il s'agit là d'un bond très conséquent d'agents, d'ailleurs souvent basculés de façon complètement impromptue. L'usage du télétravail est alors une voie de recours pour permettre la continuité de l'activité et le respect du confinement. Mais sa mise en place n'est pas sans conséquences. Il s'agit d'une modalité de travail qui exige une appréhension différente de son activité. On ne travaille pas sur la même chose, de la même façon, quand on travaille de chez soi ou au bureau. Cela exige de construire de nouveaux réflexes, de nouveaux modes opératoires, de nouvelles façons de faire son travail. L'accès aux informations est différent, tout cela prend du temps et s'apprend. Ainsi plonger dans le monde merveilleux du tout démat, sans forcément le matériel adéquat, être contraints de donner son numéro perso... Autant d'exemples qui dénotent des difficultés des personnels pour exercer pleinement leur mission.

Le télétravail a été bien souvent mis en place de manière improvisée relevant de l'amateurisme. L'exemple sur la condition de télétravailleurs et télétravailleuses avec des enfants à charge avec des injonctions du type « Faites comme vous pouvez » est emblématique et parfaitement inacceptable. Soli-

daires Finances Publiques a rétorqué que l'usage du télétravail était incompatible à la garde d'enfants et exigé de manière systématique que toute personne ayant à sa charge un enfant doit être en autorisation d'absence.

De leur côté, les agents, qui poursuivent leur activité en présentiel, se sentent sacrifiés. Les mesures barrières ne suffisent pas à assurer et garantir leur protection. La pratique de leur activité est plus que difficile, avec ce risque permanent anxiogène. Par ailleurs, en sortie de crise, il nous faudra exiger un véritable bilan de l'administration sur sa gestion de cette crise pour éviter que les mêmes erreurs ne se renouvelent. Nous serons particulièrement vigilants sur le retour à une activité « normale » en présentiel dans des conditions assurées de sécurité et de protection. De ce point de vue, un « plan de reprise » sera nécessaire pour gérer les conséquences sans mettre en cause les droits des agents, notamment en matière de congés (voir ci-dessous)...

La crise prétexte à la destruction de droits et garanties fondamentaux

L'usage par le Président d'un chant lexical guerrier, pour assimiler cette crise à une situation de guerre, n'est pas neutre. Il s'agit aussi par la crise, sous prétexte de l'effort national à fournir, d'une occasion pour le gouvernement de détruire un certain nombre de droits et de garanties fondamentaux. Nous l'avons déjà évoqué sur le sujet du droit de retrait. De plus, dans la loi d'urgence sanitaire du 22 mars l'article 11-I-b précise qu'en matière de droit du travail et de droit de la fonction publique, le gouvernement est autorisé à « permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates des jours de réduction du temps de travail, des jours de repos prévus par les conventions de forfait et des jours de repos affectés sur le compte épargne temps du salarié, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités d'utilisation définis au livre Ier de la troisième partie du code du travail, par les conventions et accords collectifs ainsi que par le statut général de la fonction publique ».

Il nous faudra batailler pour s'assurer qu'aucun agent ne voit ni son droit à congé ni la durée de son temps de travail pris à défaut sous prétexte d'un effort national à fournir pour relancer la vie économique du pays.

La seule véritable priorité pour le gouvernement : les entreprises

Les choix gouvernementaux, les exigences du MEDEF et autres syndicats patronaux vont dans le même sens. Garantir la croissance éternelle du profit à tout prix, quoi qu'il en coûte. Ce mardi 24 mars, Bruno Le Maire disait : « Nous n'allons pas laisser des fleurons industriels partir en fumée parce qu'il y a une crise économique d'une violence qui est sans doute sans précédent depuis 1929 dans les pays occidentaux ». Mais, dans le même temps, les besoins en trésorerie de l'État sont forts pour soutenir et maintenir la situation économique.

Il est vrai que les entreprises, surtout les plus fragiles, subissent de plein fouet cette période de confinement. Les SIE sont déjà assaillis de questions de toute sorte, notam-

ment sur le report de paiement de la TVA. Mais ce report n'est pas envisagé. Pour le gouvernement, la TVA est la source principale de trésorerie de l'État dans un contexte d'arrêt de l'économie ; et pour les entreprises, une trésorerie temporaire possible. Deux approches incompatibles que les SIE gèrent... Tous les autres prélèvements étant soit remboursés soit reportés (acomptes BIC, BNC, BA et IS, Taxe sur les Salaires, CVAE), les entreprises ne comprennent pas que la TVA leur soit demandée. Elles sont déjà nombreuses à ne pas la payer.

La gestion de la priorisation de la mission foncière témoigne également de ce choix politique. Alors que nombre de SPF, SPFE ou SDE avaient fermé pour raisons sanitaires, la réouverture des services au 1er avril afin d'assurer notamment les arrêtés comptables n'est pas anodine. Seules quelques tâches supplémentaires pour les Services de Publicité Foncières (réquisitions, taxations réserves d'immeubles...) et les services d'enregistrement (création des dossiers et encaissement des moyens de paiement, traitement des actes sur les sociétés, des assurances vie...) s'y ajoutent. Cette priorisation mobilisant des agents et agents, déjà en sous effectif chronique avant la crise, vise à répondre à l'attente des professionnels ; les entreprises bien sûr mais également les notaires. Un credo, maintenir l'économie à flots : la priorité absolue primant sur la santé des agents.

Au final, quant aux agents, ils et elles pourraient aussi subir, maintenant et à l'avenir, les conséquences de cette surcharge de travail qui place les services en position délicate face à des choix perpétuels, entre missions prioritaires ou non, avec des décisions pouvant être reportées (rejet CFE par exemple) et l'impossibilité d'exercer à minima certaines vérifications lors des remboursements qui seraient pourtant utiles dans la gestion des deniers de l'État. Le retour à l'activité « normale » est un leurre qui ne sera pas atteignable avant un temps certain. Il faudra avoir à gérer toutes les mesures gouvernementales nombreuses pour assurer et maintenir la vie économique tout en « ratrapant » le travail mis en attente pendant toute la période de confinement.

L'après-Corona

Les dettes publiques vont augmenter massivement pour soutenir tout à la fois les entreprises pour produire, que les populations pour consommer. Le niveau nécessaire de dette risque de ne pas être tenable pour un certain nombre de pays. De nombreuses annulations de dettes publiques, dont les remboursements seront tout bonnement intenable, (comme cela avait été le cas en Argentine en 2001), seront nécessaires au grand dam des créanciers. La crise de 29 issue d'un krach boursier avait emporté le monde dans un chaos financier sans égal. Il aura fallu attendre la seconde guerre mondiale pour la voir disparaître avec son cortège de misère, de morts, de troubles sociaux, économiques et politiques dont l'avènement du nazisme.

Pour l'heure, la question de mutualisation des dettes nées de cette crise ne fait pas l'unanimité. Il y a donc aussi beaucoup à craindre qu'après cette crise, de nombreux intérêts ne voudront rien changer...

Les temps vont être durs, nous aurons à subir les après-coups douloureux des choix mortifères qui pilotent nos politiques économiques et sociales depuis de nombreuses années. A la sortie de cette crise, nous pouvons nous attendre à de nombreux réajustements : augmentation des contrôles sanitaires, réduction

des importations de produits chinois, relocalisation de certaines activités et productions, nationalisation de certaines entreprises pour éviter les effets dominos, réforme fiscale, harmonisation fiscale européenne, lutte résolue contre l'évasion fiscale... Autant de refontes nécessaires à un vrai changement de paradigme sociétal. Les crises sont aussi des opportunités de changement qu'il faut saisir pour changer de référentiel.



Conclusion

une nouvelle société

Est-ce que la crise, amorcée par le coronavirus, marque le déclin de la société capitaliste dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale ?

Pour Solidaires Finances Publiques, jamais le combat pour la justice fiscale, sociale et climatique n'a été aussi légitime. Il est indispensable de poursuivre nos analyses et nos revendications sur les enjeux de la dette, les finances publiques, la protection sociale, la fonction publique et bien entendu la DGFIP.

Dans l'immédiat, Solidaires Finances Publiques a demandé le report de l'ensemble des échéances fiscales. Un plan de reprise d'activité doit s'établir en cohérence des enjeux et de la préservation des droits des agents (temps de travail, congé, formation). La reconnaissance de l'implication des personnels des finances publiques passent par le respect de leurs conditions de travail et de leurs droits. Il est impératif que tous les projets de restructurations dont le nouveau réseau de proximité, soient à minima reportés, le mieux étant l'abandon. De nombreux défis nous attendent, ajouter de nouvelles difficultés non essentielles ne serait qu'irresponsable.

Solidaires Finances Publiques luttera contre tout triomphe d'un capitalisme sauvage défini par le règne du chacun pour soi, où la déréglementation signifiera l'essor des plus forts au détriment des autres. Solidaires Finances Publiques travaillera par tous les moyens à l'avènement d'une société plus solidaire fondée sur la répartition des richesses et la volonté de réduire les inégalités. Cette voie est nécessaire pour assurer l'avenir de l'Humanité face à une crise écologique dont on ne connaît pas l'ampleur. Tout simplement parce que ce projet est plus juste, plus noble et plus éthique.

Du bon sens... Du bon sens!